



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2205

Protocole partenarial entre la Ville de Lyon et la SNCF

Direction Générale des Services

Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 23 DECEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIHI (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2205 - PROTOCOLE PARTENARIAL ENTRE LA VILLE DE LYON
ET LA SNCF (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES -
DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'URBANISME, À
L'IMMOBILIER ET AUX TRAVAUX)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 novembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est lancée dans une politique de transition vers une mobilité soutenable permettant de disposer d'une ville apaisée. Dans ce cadre, elle a intégré le programme Lyon 2030 pour lequel la municipalité s'est engagée à atteindre la neutralité climatique d'ici 2030.

Les transports ont un impact majeur sur les émissions de gaz à effet de serre. Dès lors la stratégie de mobilité de la Ville de Lyon joue un rôle central dans son plan de transition écologique global, avec pour objectif de réduire les modes de déplacements carbonés, de contribuer visiblement à la décongestion urbaine et à l'amélioration de la qualité de l'air.

La Ville de Lyon a conscience de la nécessité de nouer des partenariats avec les acteurs de la mobilité, privés comme publics, pour rendre la ville plus agréable et accessible à toutes et tous. C'est ainsi qu'elle a engagé par exemple des partenariats stratégiques en matière de logistique urbaine avec La Poste et la Métropole de Lyon.

Aujourd'hui le groupe SNCF est engagé dans une politique volontariste de décarbonation de la mobilité et d'insertion urbaine du ferroviaire. Il dispose d'emprises foncières importantes. Il apparaît alors, en tant qu'opérateur majeur des mobilités et comme générateur de flux, comme un acteur naturel et incontournable pour participer à la construction de cette ville apaisée souhaitée par la municipalité.

Au-delà de l'offre de trains qui desservent les différentes gares de Lyon, la Ville et la SNCF partagent des enjeux stratégiques communs qu'elles souhaitent développer ensemble en matière de transition écologique et sociale, de logistique urbaine, de développement urbain et de stratégie foncière immobilière.

Afin de répondre à ces enjeux, il vous est proposé de mettre en place un partenariat avec la SNCF construit autour de quatre axes sur lesquels agir de manière coordonnée et complémentaire :

- Axe 1 : Faire face à l'urgence climatique ;
- Axe 2 : Renforcer les coopérations autour de la mobilité solidaire et inclusive ;
- Axe 3 : Développer le concept de la Place de la Gare au cœur de la Ville de Lyon ;
- Axe 4 : Mobiliser les fonciers SNCF et Ville de Lyon pour favoriser les mutations urbaines.

Vu ledit protocole ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le protocole susvisé, établie entre la Ville de Lyon et SNCF SA, est adopté.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit protocole.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET